

Ce que dit le coran des mariages forcés et de l'immigration, par Philippe Jallade

écrit par Philippe Jallade | 26 novembre 2012



A la suite du [témoignage](#) d'André Bonnetain, Philippe Jallade s'est à nouveau penché sur les textes islamiques...

Des mariages forcés

1 – « ce qui semble être la position de l'islam sur la question :

= un verset du coran: « *La femme vierge doit donner son accord pour son mariage ; si elle reste silencieuse, c'est qu'elle donne son accord* » (silence évidemment comme conséquence des pressions exercées par la famille). »

Sauf erreur de ma part il ne s'agit pas d'un verset du Coran (ou alors je l'ai loupé, merci de donner la référence) mais de hadiths qu'on met sur le tapis pour la circonstance, notamment sur les sites islamiques tendance « bobos ». Accessoirement, trouvé hier sur un de ces sites :

« Le consentement de la femme :

Le consentement de la femme est obligatoire, elle ne peut être mariée sans son consentement. Le silence de la femme est considéré comme son consentement »

Ces hadiths sont :

. « `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit : Je demandai à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) si les vierges doivent être consultées par leurs parents au sujet de leur mariage. « Oui », répondit le Prophète. – « Mais, répliquai-je, si l'on demande son consentement à la vierge, elle aura honte et gardera le silence. » – « Eh bien, reprit-il, son silence sera un consentement ». Sahîh Muslim 2544

. « 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) rapporte que le Prophète (pbAsl) dit : « La femme ayant déjà été mariée (veuve ou divorcée) ne peut être donnée en mariage que sur son ordre ; la vierge ne peut être donnée en mariage qu'après qu'on lui ait demandé son consentement. » – « Et comment donnera-t-elle son consentement, ô Envoyé d'Allah ? », demandèrent alors les fidèles. – « En gardant le silence », répondit le Prophète. » Sahîh Muslim 2543

On ne dit pas là-dedans comment la fille fait pour manifester son non-consentement ; cette option n'est même pas envisagée.

Autrement dit -en poussant un peu votre juste remarque : « *silence évidemment comme conséquence des pressions exercées par la famille* »-, **on comprend que la téméraire qui dirait « non » peut se prendre des coups jusqu'à ce qu'elle ferme sa gueule et soit donc déclarée consentante.**

2- « Le musulman peut épouser une fille de n'importe quel âge.. Le musulman qui accepte cette loi islamique et la respecte est un musulman authentique et honorable, sinon il cesse d'être un musulman. Aucun verset du saint-coran, aucun hadith authentique ne stipule d'âge minimal pour qu'une fille puisse être mariée ».

Ici, il est carrément question de pédophilie, non seulement

autorisée mais imposée au musulman.

A mon sens, cette seule phrase mériterait l'interdiction du site internet où vous l'avez trouvée, ainsi d'ailleurs que l'interdiction du Coran, sur la base d'un verset que je pense vous envoyer tout-à-l'heure dans un autre commentaire.

De l'immigration

Par ailleurs, vous signalez, à la fin de votre témoignage : « *Tout le monde s'est accordé pour reconnaître les immenses difficultés de l'intégration des familles d'immigrés* »

En fait, comme de bien entendu, tout le monde s'est accordé pour replacer les mêmes arguties débiles bien connues, totalement à côté de la plaque.

D'abord, il faut savoir qu'outre l'aspect économique que l'on connaît de l'émigration (trouver du pognon en France, ou ailleurs), le soubassement est en fait une prescription coranique répétée : **il faut émigrer, pour la cause d'Allah. L'émigration est liée directement à la propagation de l'islam, djihad aidant. On se limitera ici à quelques citations :**

Sourate 4, verset 100 :

Traduction sur le site islamique Yabiladi (extrait): « *Quiconque s'expatrie pour servir la Cause de Dieu trouvera sur la Terre de nombreux lieux où s'installer et vivre à l'aise...* »

Traduction Hamidullah : « *Et quiconque émigre dans le sentier d'Allah trouvera sur terre maints refuges et abondance...* ».

Sourate 8, Le Butin, versets 72 et 73 :

72. *Ceux qui ont cru (les croyants, les musulmans), émigré et lutté de leurs biens et de leurs personnes dans le sentier d'Allah, ainsi que ceux qui leur ont donné refuge et secours, ceux-là sont alliés les uns des autres. Quant à ceux qui ont cru et n'ont pas émigré, vous ne serez pas liés à eux, jusqu'à ce qu'ils émigrent. Et s'ils vous demandent secours au nom de la religion, à vous alors de leur porter secours, mais pas contre un peuple auquel vous êtes liés par un pacte. Et Allah*

observe bien ce que vous oeuvrez .

73. Et ceux qui n'ont pas cru (les mécréants, les non-musulmans) sont alliés les uns des autres. Si vous n'agissez pas ainsi [en rompant les liens avec les infidèles], il y aura discorde sur terre et grand désordre.

Ici, le Coran saoudien arabo-anglais de Mohsin Khan commente comme suit :

« Ce qui est dit à propos de votre résidence (demeure, séjour) dans la contrée du Shirk (polythéisme i.e. la contrée où le polythéisme est pratiqué) ... : Le Messenger d'Allah a dit : **quiconque (parmi les Musulmans) rencontre/rejoint, se rassemble, vit, et reste (de manière permanente) avec un Mushrik (polythéiste ou incroyant)(Note 1) et apprécie sa vie avec lui (le Mushrik) est comme lui (le Mushrik).** » (The Book of the Djihad – Abou Daoud).

Le même commentaire est repris pour sourate 3 verset 149 (Note 2).

Ceci interdit toute velléité d'intégration du musulman dans un pays non-musulman.

Le verset 28 de la sourate 3 -et ses commentaires autorisés- confirme.

3.28 : « *Que les croyants ne prennent pas, pour alliés (âwliyâ), des infidèles, au lieu de croyants. Quiconque le fait contredit la religion d'Allah, à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux. Allah vous met en garde à l'égard de Lui-même. Et c'est à Allah le retour.* »

Autre traduction : 3.28. *Que les croyants ne prennent pas, à la place des fidèles, les négateurs pour alliés ! Quiconque le fera aura rompu toute alliance avec Dieu, à moins d'y être contraint par un péril à redouter. Dieu vous met en garde contre Sa colère, car c'est vers Lui que tout fera retour.*

Autre traduction : 3.28 *Que les croyants ne prennent pas, pour alliés, des infidèles, au lieu de croyants. Celui qui agirait ainsi ne serait plus en rien lié à l'égard d'Allâh, à moins*

que, de crainte, vous ne cherchiez seulement à vous protéger d'eux. Et Allâh vous met en garde contre Lui-Même, car c'est vers Allâh que le retour se fera. »

Le mot walî, singulier de âwliya du texte, a les sens suivants : proche, ami, aide, partisan, allié, protecteur, maître, compagnon, associé, camarade, préfet...

Ce verset [3.28] interdit au musulman d'être proche/ami/subordonné etc... -selon le sens qui peut être donné au mot walî-, à un non-musulman, infidèle (kâfir).

Un commentaire théologique de ce verset, sur internet : « Allah a ici interdit aux croyants de prendre les mécréants pour alliés, amis ou compagnons au lieu des croyants et ce même s'ils ont peur d'eux. Et Allah nous informe que celui qui fait cela n'a rien à voir avec Allah, c'est à dire qu'il n'est pas parmi les alliés d'Allah à qui la sécurité est promise pour l'au-delà, à moins que vous cherchiez à vous protéger d'eux, et cela est dans le cas où l'homme serait forcé d'être avec eux et qu'il n'a pas la capacité de manifester son désaccord. Alors, dans ce cas, il fait semblant de les fréquenter, mais il les hait et n'est pas d'accord avec eux en son cœur. » (« Les preuves au Sujet du Jugement Relatif à l'Alliance avec les Idolâtres » Soulaymân Ibn 'Abdoullâh Al-Cheikh ; 3ème preuve sur 21...)

Ce verset 3 :28 est reconnu comme étant le fondement de la « taqîya », dissimulation islamique.

. « « Que les croyants ne prennent pas, pour alliés, des infidèles, au lieu de croyants », mais qu'ils se les gagnent par la douceur... et qu'ils se montrent de bonne composition à leur égard. » [Tafsîr At Tabarî].

. « A moins que, de crainte, vous ne cherchiez seulement à vous protéger d'eux. » : « A moins que vous ne soyez sous leur domination et que vous ne craigniez pour vos vies. Dans un tel cas, vous pouvez verbalement montrer une certaine complaisance à leur égard tout en dissimulant votre hostilité et sans jamais les suivre dans leur mécréance ni les soutenir

effectivement contre les Musulmans. » [Jâmi' Ul Bayân Fî Tafsîr Il Qurân].

En clair, « l'amitié » d'un musulman pour un non-musulman ne doit être qu'une façade tant qu'il n'est pas le plus fort ...

Le musulman qui n'adopte pas cette conduite est « retourné à la mécréance » (comprendre : a apostasié) : « « Celui qui agirait ainsi ne serait plus en rien lié à l'égard d'Allâh » : suite à son retour à la mécréance, et il serait alors dégagé envers Allâh et Allâh serait dégagé envers lui. » [Jâmi' Ul Bayân Fî Tafsîr Il Qurân].

Et, pour aller plus loin, le musulman en terre non-islamique a le devoir de la faire devenir terre islamique. C'est donc tout le contraire de cette « intégration » dont on nous bassine. Il serait facile d'aligner quelques pages de plus sur le sujet...

POUR CONCLURE : LA NON-INTEGRATION DU MUSULMAN EN TERRE NON ISLAMIQUE EST UNE PRESCRIPTION DE L'ISLAM ; LES PAYS D'ACCUEIL -QUI EN ONT DEJA TELLEMENT FAIT NOTAMMENT SUR LES PLANS FINANCIER, CULTUREL, RELIGIEUX...- NE SAURAIENT EN ETRE TENUS RESPONSABLES.

ET LES BOBOS/COLLABOS/DHIMMIS CONTINUENT A PLEURNICHER ET A S'APLATIR...

Note 1 : polythéiste, incroyant, c'est la même chose dans le Coran, ainsi qu'infidèle etc... Muschrik se traduit en fait par « associateur », celui qui associe d'autres divinités à Allah. Les chrétiens tombent évidemment dans cette catégorie, du fait de la Trinité. Les juifs aussi, sur la base d'un verset où on leur attribue quelque chose qui est une pure invention de Momo.

Note 2 : 3.149. ô les croyants ! Si vous obéissez à ceux qui ne croient pas, ils vous feront retourner en arrière. Et vous reviendrez perdants.

Autre traduction : 3.149. Ô vous qui croyez ! Si vous écoutez

les infidèles, ils vous feront retomber dans vos erreurs passées et vous serez perdus sans retour.

Philippe Jallade